

# RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère des transports

Direction générale de l'aviation civile

**Décision du 18 septembre 2026**

**portant nomination et désignation des représentants de l'administration et du personnel au comité social d'administration de réseau de la direction générale de l'aviation civile et à la formation spécialisée du comité social d'administration de réseau de la direction générale de l'aviation civile**

NOR : TRAA2623806S

*(Texte non paru au journal officiel)*

**Le directeur général de l'aviation civile,**

Vu le code général de la fonction publique, notamment ses articles L. 251-1 et suivants ;

Vu le décret n° 2011-595 du 26 mai 2011 relatif aux conditions et modalités de mise en œuvre du vote électronique par internet pour l'élection des représentants du personnel au sein des instances de représentation du personnel de la fonction publique de l'État ;

Vu l'arrêté du 12 mai 2022 portant création de comités sociaux d'administration et de formations spécialisées à la direction générale de l'aviation civile et à l'École nationale de l'aviation civile ;

Vu les résultats de l'élection des représentants du personnel organisée au sein de la direction générale de l'aviation civile en décembre 2022 ;

Vu les désignations de représentants titulaires et suppléants par chaque organisation syndicale au sein du comité social d'administration de réseau de la direction générale de l'aviation civile et de la formation spécialisée du comité social d'administration de réseau de la direction générale de l'aviation civile,

**Décide :**

**TITRE I<sup>ER</sup>**  
**COMITÉ SOCIAL D'ADMINISTRATION**

**Article 1<sup>er</sup>**

Sont nommés au comité social d'administration de réseau de la direction générale de l'aviation civile, institué auprès du directeur général de l'aviation civile :

- Le président :

Monsieur Chemseddine CHKIOUA, directeur général de l'aviation civile ou son représentant ;

- Le responsable ayant autorité en matière de gestion des ressources humaines :

Madame Marjorie SOUFFLET-CARPENTIER, secrétaire générale de la direction générale de l'aviation civile, ou son représentant.

## **Article 2**

Sont nommés à la suite du dépouillement des résultats obtenus pour la composition du comité social d'administration de réseau de la direction générale de l'aviation civile créé auprès du directeur général de l'aviation civile, en qualité de représentants du personnel :

### **1. Membres titulaires**

#### Au titre de l'organisation syndicale SNCTA

Monsieur BLANC Thibaut ;

Monsieur GIRAUD David ;

Monsieur ROZALEN Stéphane.

#### Au titre de l'organisation syndicale USAC-CGT

Monsieur QUESNEL Charles-André ;

Monsieur PONCET Laurent ;

Monsieur OUANES Eric.

#### Au titre de l'organisation syndicale UNSA-Aviation civile

Monsieur HERIVAUX Sylvain ;

Madame SIMONET Hauteclair.

#### Au titre de l'organisation syndicale FEETS-FO

Monsieur THOMAS Dominique ;

Monsieur NOTEBAERT Laurent.

Au titre de l'organisation syndicale CFDT-Aviation civile

Madame BOUTET Emilie.

## **2. Membres suppléants**

Au titre de l'organisation syndicale SNCTA

Monsieur ANTAL Jean-Emmanuel ;

Monsieur COZ ELLEOUEUET Michel ;

Monsieur DEZEIX Simon.

Au titre de l'organisation syndicale USAC-CGT

Monsieur PIGNOLET Jérémy ;

Madame ESCORNE-JOLY Florence ;

Madame JEANDOT Nathalie.

Au titre de l'organisation syndicale UNSA-Aviation civile

Monsieur MERLIN Christophe ;

Monsieur GRALL Gilles.

Au titre de l'organisation syndicale FEETS-FO

Monsieur DUPONT Franck ;

Monsieur RICHARD Olivier.

Au titre de l'organisation syndicale CFDT-Aviation civile

Monsieur BIDEU Aymeric.

## **TITRE II FORMATION SPECIALISÉE DE COMITÉ**

### **Article 3**

Le président de la formation spécialisée en matière de santé, de sécurité et des conditions de travail instituée auprès du comité social d'administration de réseau de la direction générale de l'aviation civile est le président de ce même comité mentionné à l'article 1<sup>er</sup>.

### **Article 4**

Sont désignés à la formation spécialisée du comité, mentionnée à l'article 3, en qualité de représentants du personnel :

## **1. Membres titulaires**

### Au titre de l'organisation syndicale SNCTA

Monsieur COZ ELLEOUEET Michel ;  
Monsieur DEZEIX Simon ;  
Monsieur ROZALEN Stéphane.

### Au titre de l'organisation syndicale USAC-CGT

Monsieur QUESNEL Charles-André ;  
Monsieur PONCET Laurent ;  
Monsieur OUANES Eric.

### Au titre de l'organisation syndicale UNSA-Aviation civile

Monsieur HERIVAUX Sylvain ;  
Madame SIMONET Hauteclaire.

### Au titre de l'organisation syndicale FEETS-FO

Monsieur THOMAS Dominique ;  
Monsieur DUPONT Franck.

### Au titre de l'organisation syndicale CFDT-Aviation civile

Madame BOUTET Emilie.

## **2. Membres suppléants**

### Au titre de l'organisation syndicale SNCTA

Madame LE GUEN Gwenaël ;  
Monsieur HOUARI Tarik ;  
Monsieur PRENEAU Matthieu.

### Au titre de l'organisation syndicale USAC-CGT

Monsieur SIBILLE Hervé ;  
Madame MASSIEUX Estelle ;  
Madame LEMRABET Sarah.

### Au titre de l'organisation syndicale UNSA-Aviation civile

Madame ROBERT Pascale ;  
Madame GARNOTEL Dorothée.

Au titre de l'organisation syndicale FEETS-FO

Madame SCHWECKENDIEK Isabelle ;

Madame SEDDIKI Samira.

Au titre de l'organisation syndicale CFDT-Aviation civile

Monsieur ROUSSEL Jean-Michel.

### **TITRE III**

### **DISPOSITIONS FINALES ET TRANSITOIRES**

#### **Article 5**

La décision du 9 décembre 2025 portant nomination et désignation des représentants de l'administration et du personnel au comité social d'administration de réseau de la direction générale de l'aviation civile et à la formation spécialisée du comité social d'administration de réseau de la direction générale de l'aviation civile est abrogée.

#### **Article 6**

Le directeur général de l'aviation civile est chargé de l'exécution de la présente décision, qui sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère des transports.

Fait le 18 septembre 2026

Le directeur général de l'aviation civile,

C. CHKIOUA